

L'évolution des résultats des immigrants et des résidents non permanents, 2017

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le lundi 16 décembre 2019

Les immigrants admis au Canada en 2016 ont déclaré un salaire médian d'entrée de 25 900 \$ en 2017, soit le salaire le plus élevé jamais enregistré chez les immigrants admis depuis 1981. Bien que les salaires d'entrée des immigrants récents aient affiché une progression au cours des dernières années, leur revenu est demeuré inférieur à celui de l'ensemble de la population canadienne. À ce titre, l'Enquête canadienne sur le revenu estimait le salaire médian de la population en 2017 à 36 100 \$.

Dès leur arrivée au pays, les immigrants doivent relever différents défis tels que la reconnaissance de leurs titres de compétence, la capacité de parler l'une des langues officielles ou l'acquisition d'une expérience canadienne de travail. Toutefois, à mesure que la durée de résidence au pays des immigrants s'accroît, leur revenu augmente et, pour certains d'entre eux, atteint celui de l'ensemble de la population canadienne.

La présente analyse est tirée des nouvelles données de la Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM), qui comporte des renseignements sur les résidents permanents et non permanents (temporaires), dont les demandeurs d'asile. Elle illustre le type de renseignements qu'il est possible d'extraire de la BDIM et de ses produits pour mieux comprendre l'évolution de la situation socioéconomique de ces personnes.

Les immigrants récents ont des salaires d'entrée plus élevés et ont plus d'expérience de travail avant leur admission que par le passé

Au cours des 10 dernières années, le salaire médian d'entrée des immigrants, c'est-à-dire une année après l'admission, en dollars constants de 2017, est passé de 20 400 \$ pour l'année d'admission de 2007 à 25 900 \$ pour celle de 2016 (+27 %).

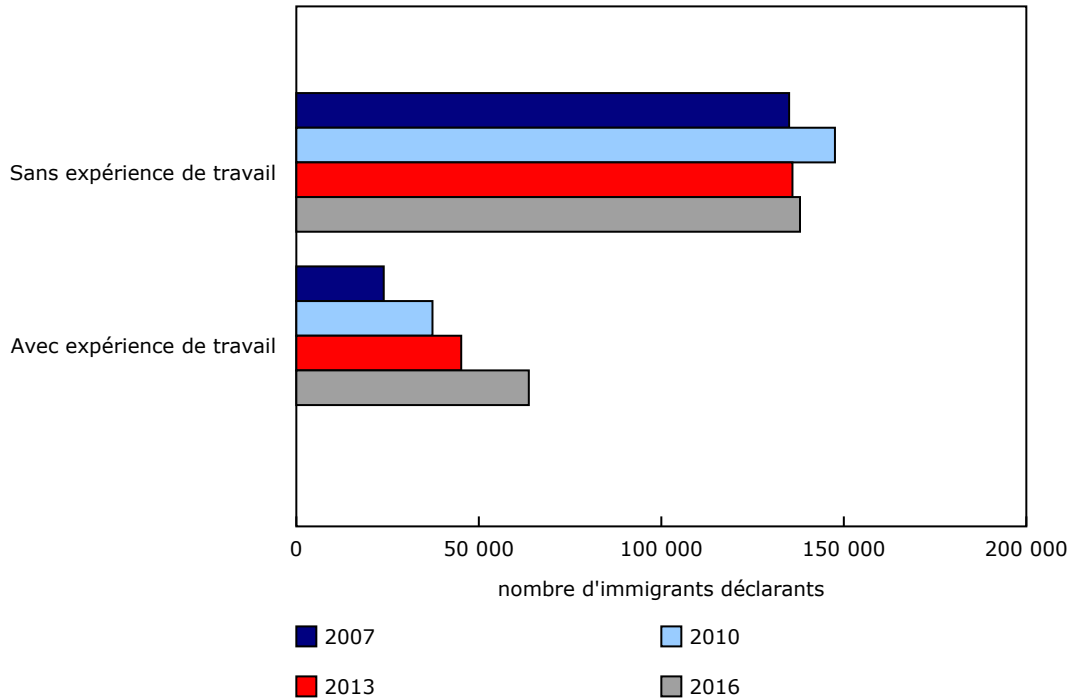
Les immigrants ne doivent pas tous relever les mêmes défis après leur admission. Ceux d'entre eux qui avaient une expérience de travail au Canada avant leur admission rapportaient les salaires médians d'entrée les plus élevés. Pour l'année d'admission de 2016, le revenu un an après l'arrivée s'élevait à 39 800 \$ pour les titulaires d'un permis d'études et d'un permis de travail et à 38 100 \$ pour ceux qui étaient titulaires uniquement d'un permis de travail, soit des salaires comparables à celui de l'ensemble de la population canadienne. Pour les immigrants sans expérience avant l'admission ou titulaires uniquement d'un permis d'études avant l'admission, les revenus étaient respectivement de 19 900 \$ et de 12 500 \$.

Ces dernières années, un nombre croissant de titulaires de permis de résidence non permanente effectuait une transition vers la résidence permanente. Les écarts de revenu entre les immigrants ayant une expérience de travail au Canada avant l'admission et ceux n'ayant pas une telle expérience de travail expliquent en partie la croissance remarquable des salaires d'entrée. En effet, de l'année d'admission de 2007 à celle de 2016, le nombre d'immigrants ayant une expérience de travail au Canada qui avaient produit une déclaration de revenus un an après leur arrivée a augmenté de 166 %, alors que le nombre d'immigrants sans expérience de travail a augmenté de 2 %.



Graphique 1

Nombre d'immigrants déclarants un an après l'admission, selon l'année d'admission et l'expérience de travail au Canada avant l'admission



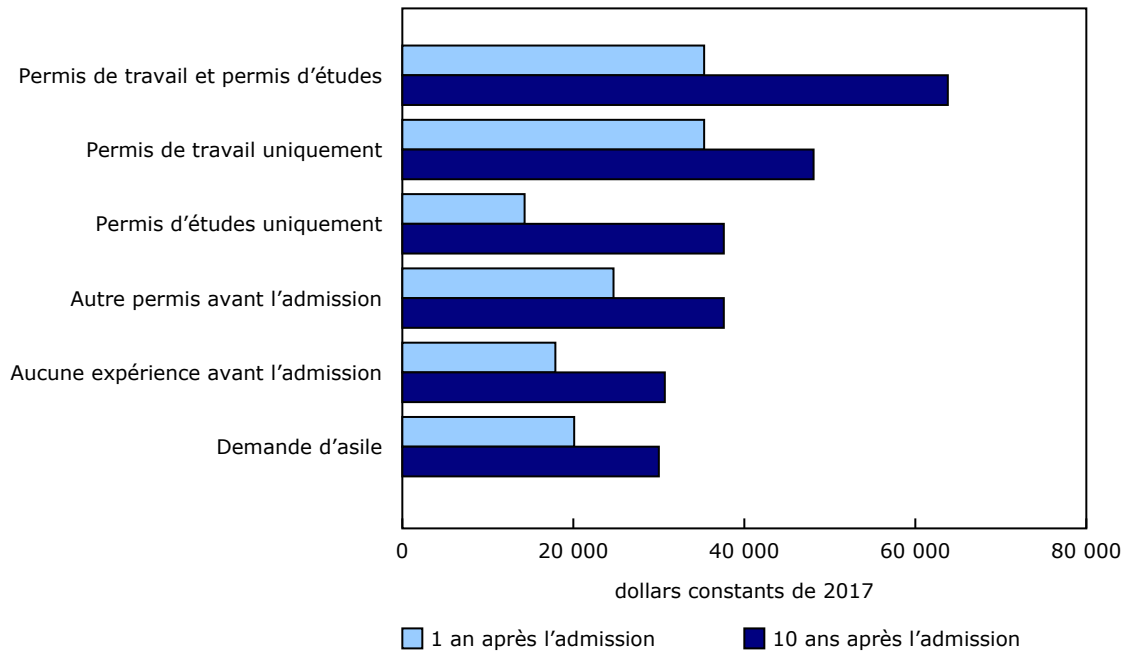
Source(s) : Base de données longitudinales sur l'immigration (5057).

Les immigrants qui sont au moins titulaires d'un permis d'études avant l'admission obtiennent un plus fort rattrapage salarial au cours des 10 années suivant l'admission

Dans l'ensemble, le salaire des immigrants augmente en fonction du nombre d'années écoulées depuis l'admission et, pour certains d'entre eux, il finit par rejoindre celui de l'ensemble de la population canadienne (36 100 \$). Par exemple, les immigrants admis en 2007 ont vu leur salaire médian passer de 20 400 \$ en 2008 à 33 500 \$ en 2017, ce qui correspond à une augmentation de 64 %.

Parmi les facteurs de rattrapage salarial, mentionnons l'expérience de travail acquise avant l'admission, qui facilite l'intégration en raison, notamment, du renforcement de la connaissance des langues officielles et du développement de réseaux professionnels au pays. En 2017, les immigrants admis en 2007 qui avaient été titulaires à la fois d'un permis d'études et d'un permis de travail avant l'admission avaient le salaire médian le plus élevé (en hausse de 81 % pour atteindre 63 800 \$), et leur salaire dépassait celui des immigrants titulaires uniquement d'un permis de travail (en hausse de 36 % pour s'établir à 48 100 \$) ainsi que celui de l'ensemble des Canadiens. Le salaire médian des immigrants admis en 2007 qui étaient titulaires uniquement d'un permis d'études avant l'admission a connu une progression importante en 10 ans (en hausse de 163 % pour se chiffrer à 37 600 \$) et il dépasse maintenant le salaire médian des immigrants sans expérience avant l'admission (en hausse de 72 % pour se situer à 30 700 \$).

Graphique 2
Salaires médians des immigrants admis en 2007, 1 an et 10 ans après l'admission, selon l'expérience avant l'admission



Source(s) : Base de données longitudinales sur l'immigration (5057).

Le salaire médian des demandeurs d'asile augmente selon la durée de résidence au pays

Les demandeurs d'asile sont des personnes qui demandent l'asile au Canada. Leur situation fait en sorte qu'ils doivent relever de nombreux défis en ce qui a trait à leur intégration économique. Même une fois leur demande d'asile acceptée, ils présentent des salaires médians plus faibles que les autres immigrants ayant de l'expérience avant l'admission.

Selon un article de Statistique Canada portant sur les demandeurs d'asile publié plus tôt cette année, le nombre de demandeurs d'asile a fluctué de 2000 à 2018 pour atteindre plus de 50 000 en 2017 et 2018. Les demandeurs d'asile sont relativement jeunes. En effet, parmi les demandeurs arrivés en 2017, 39 % étaient âgés de moins de 25 ans, alors que 14 % étaient âgés de 45 ans ou plus.

Le salaire médian d'entrée des demandeurs d'asile déclarants correspond au revenu un an après la présentation de leur demande d'asile. Chez les personnes ayant demandé le statut de réfugié de 2006 à 2016, le salaire médian a varié entre 10 900 \$ et 16 000 \$. Comme pour les immigrants, le salaire médian des demandeurs d'asile augmente pour chaque année additionnelle passée au pays. Ainsi, le salaire médian des personnes ayant présenté une demande d'asile en 2006 était de 14 100 \$ en 2007 et de 28 600 \$ en 2017.

Il existe d'importantes différences dans le revenu selon les 15 principaux pays d'origine des demandeurs d'asile. Chez les personnes ayant présenté une demande d'asile en 2012 et produit une déclaration de revenus en 2017, les salaires médians les plus élevés ont été déclarés par les Sri Lankais (31 600 \$), les Somaliens (30 700 \$) et les Nigériens (30 700 \$). Les demandeurs d'asile de l'Afghanistan (18 200 \$), de l'Iraq (17 300 \$) et de la Chine (14 300 \$) ont déclaré les salaires moyens les plus faibles.

Les immigrants économiques et les personnes à leur charge restent plus fréquemment dans leur province d'admission lorsqu'ils ont une expérience de travail avant l'admission

Les raisons pour lesquelles les personnes immigrer au Canada peuvent avoir une incidence sur leur propension à demeurer dans leur province d'admission au fil du temps. À titre d'exemple, les immigrants issus du regroupement familial viennent au Canada pour se rapprocher de leurs proches, alors que les immigrants économiques sont sélectionnés en fonction de leur capacité à contribuer à l'économie canadienne.

En 2017, 86 % des immigrants déclarants admis en 2012 avaient produit une déclaration de revenus dans leur province d'admission. Le taux de rétention provinciale était le plus élevé chez les immigrants parrainés par la famille (93 %) et il était un peu plus faible chez les réfugiés (87 %). Chez les immigrants économiques et les personnes à leur charge, le taux de rétention était de 82 %. Cependant, chez ces derniers, le taux était plus élevé chez les personnes qui étaient titulaires uniquement d'un permis de travail avant l'admission (90 %) que chez celles qui n'avaient aucune expérience avant l'admission (81 %).

Note aux lecteurs

Définitions et concepts

La Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM) est une source importante et complète de données qui permet de mieux comprendre le comportement économique des immigrants et des résidents non permanents. Il s'agit du seul ensemble annuel de données canadiennes permettant d'étudier les caractéristiques des immigrants au Canada au moment de leur admission ainsi que leur situation économique et leur mobilité régionale sur plus de 35 ans.

La BDIM est le produit d'un partenariat entre Statistique Canada, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et les provinces.

La BDIM combine des fichiers de données administratives sur les admissions d'immigrants et sur les permis de résidence non permanente provenant d'IRCC à des fichiers de données fiscales provenant de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Les dossiers administratifs IRCC contiennent des renseignements exhaustifs sur les immigrants qui ont été admis au Canada depuis 1952. Ils comprennent aussi des renseignements sur les résidents non permanents qui ont obtenu un permis de séjour temporaire depuis 1980. Les données fiscales provenant de l'ARC sont disponibles pour des immigrants déclarants admis à partir de 1980. Les déclarations de revenus sont disponibles pour les immigrants depuis 1982.

La BDIM permet donc de relier les résultats à court et à long terme aux caractéristiques au moment de l'admission telles que la catégorie d'admission de l'immigrant, le pays d'origine et la connaissance des langues officielles. La BDIM fournit également des renseignements sur l'expérience canadienne préalable à l'admission et l'obtention de la citoyenneté depuis 2005.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la couverture et la qualité des données de la BDIM, les utilisateurs sont invités à consulter le rapport technique sur la Base de données longitudinales sur l'immigration de 2018.

La BDIM est mise à jour chaque année. D'une année à l'autre, des changements ont été apportés au traitement des données. Chaque mise à jour annuelle est indépendante.

La présente analyse du revenu est fondée sur les valeurs médianes des salaires (pour la population ayant déclaré des revenus provenant de salaires, traitements et commissions, sauf les revenus du travail autonome). La médiane est le point central entre la moitié des immigrants déclarants au revenu plus élevé et l'autre moitié au revenu plus faible. Les valeurs nulles ne sont pas incluses dans le calcul des médianes chez les particuliers.

Toutes les estimations du revenu sont exprimées en dollars constants de 2017 pour tenir compte de l'inflation et permettre des comparaisons au fil du temps, en termes réels.

L'**expérience de travail** fait référence aux immigrants qui, avant leur admission au Canada, étaient titulaires uniquement d'un permis de travail ou titulaires à la fois d'un permis de travail et d'un permis d'études. Les demandeurs d'asile titulaires d'un permis de travail ont été exclus.

Dans cette analyse, le **taux de rétention provinciale** fait référence à la proportion de déclarants qui sont demeurés au pays et dans leur province de destination cinq ans après leur admission.

Les **catégories des immigrants parrainés par la famille** comprennent les immigrants parrainés par un membre de la famille, qui est un citoyen canadien ou un résident permanent, pour venir au Canada.

Les **catégories des réfugiés** comprennent les immigrants qui ont reçu le statut de résident permanent en raison d'une crainte fondée de retourner dans leur pays d'origine. Ces catégories comprennent les réfugiés pris en charge par le gouvernement, les réfugiés parrainés par le secteur privé, les réfugiés admis au Canada à la suite de la présentation d'une demande d'asile de même que les personnes à leur charge.

Les **catégories d'admission des immigrants économiques** comprennent les immigrants qui ont été sélectionnés pour leur capacité à contribuer à l'économie canadienne en raison de leur capacité à répondre aux besoins en matière de main-d'œuvre, à posséder et gérer ou à mettre sur pied une entreprise, à investir une somme importante, à créer leur propre emploi, ou à répondre à des besoins provinciaux ou territoriaux précis en matière de main-d'œuvre.

Les **demandeurs d'asile** sont des personnes qui demandent l'asile dès leur arrivée au Canada, ou après. Les demandes d'asile peuvent être présentées à un point d'entrée, à un bureau intérieur de l'Agence des services frontaliers du Canada ou à un bureau intérieur d'IRCC. Les demandes sont ensuite renvoyées à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. Pendant que leur demande est examinée, les demandeurs d'asile sont considérés comme des résidents non permanents au Canada.

Les **déclarants** sont les immigrants et les demandeurs d'asile qui ont produit une déclaration de revenus pour une année d'imposition donnée.

La **province d'admission** est la province de destination prévue.

Le **pays d'origine** est le pays de naissance.

Pour les fins du présent communiqué et des produits connexes, la **Chine** ne comprend pas Hong Kong ni Macao.

Pour obtenir une description plus détaillée des catégories d'admission des immigrants, veuillez consulter le [glossaire d'IRCC](#).

Sources sur les revenus des Canadiens : Statistique Canada. Tableau 11-10-0239-01, Revenu des particuliers selon le groupe d'âge, le sexe et la source de revenu, Canada, provinces et certaines régions métropolitaines de recensement.

Publication de Statistique Canada portant sur les demandeurs d'asile : Statistique Canada (2019), « [Les faits, tout simplement! Les demandeurs d'asile](#) ».

Tableaux disponibles : [43-10-0016-01](#) à [43-10-0019-01](#) .

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête **5057**.

Les outils de visualisation « [Base de données longitudinales sur l'immigration \(BDIM\) : appli interactive](#) » et « [Base de données longitudinales sur l'immigration \(BDIM\), application interactive : mobilité](#) » sont maintenant accessibles.

Le produit « [Base de données longitudinales sur l'immigration \(BDIM\) Rapport technique, 2018](#) », qui fait partie de la série *Études analytiques : méthodes et références* (**11-633-X**), est aussi maintenant accessible.

La BDIM de 2018 est maintenant offerte sur demande.

De nouvelles données concernant le Programme de l'expérience québécoise sont maintenant comprises dans la BDIM.

Ces produits sont disponibles dans le nouveau [Portail Web des statistiques sur les immigrants et les résidents non permanents](#), qui a été mis en ligne aujourd'hui. Le portail a été conçu pour permettre un accès facile et gratuit aux données et publications relatives aux immigrants et aux résidents non permanents. L'information est organisée selon de grandes catégories de produits, qui comprennent les produits analytiques, les produits de données, les produits de référence et les applications interactives.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, veuillez communiquer avec nous au 514-283-8300 ou composer sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca) ou communiquer avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).